

Blocs de compétences	Compétences
BLOC 1 : Réaliser les opérations de traite et d'entretien du matériel en salle de traite	C1.1.1 à C1.2.3
BLOC 2 : Réaliser les opérations de traite et d'entretien du matériel dans la cadre d'une traite robotisée	C2.1.1 à C2.2.2
BLOC 3 : Assurer l'alimentation du troupeau et l'entretien de leurs aires de vie	C3.1.1 à C3.2.2
BLOC 4 : Participer aux opérations de soins et de reproduction sur troupeau	C4.1.1 à C 4.2.2

L'ensemble du présent référentiel est rédigé conformément à la charte de bonnes pratiques d'élevage¹ et à ses 7 chapitres :

- Traçabilité des animaux
- Santé des animaux
- Alimentation des animaux
- Hygiène de la production du lait
- Durabilité sociale
- Environnement
- Bien-être animal

Glossaire technique : Ce glossaire a vocation à permettre une meilleure compréhension du référentiel pour des personnes ne faisant pas partie de l'écosystème du métier visé. Dans ce contexte, les définitions données visent à donner une signification simplifiée des termes.

- Affouragement : Action d'approvisionner en fourrage.
- Cannes à lait : Canalisation de transport du lait
- EPI : Equipement de Protection Individuelle
- Faisceau trayeur : Outil de prélèvement de lait fixé sur la mamelle. Selon les régions le faisceau trayeur est également appelé gobelet trayeur ou griffes de traite
- Fumière : Lieu de stockage du fumier
- Manchons : Partie en caoutchouc ou silicone placée sur les faisceaux trayeur. Les manchons sont régulièrement remplacés selon la règle d'usage ou leur usure
- Lavettes : Outil utilisé pour le nettoyage des mamelles

¹ https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/506_Fichiers-communs/PDF/ELEVAGE/CBPE.pdf

- Logettes : Equipement permettant aux vaches de se coucher séparément afin d'avoir leur propre place pour dormir ou se reposer.
- Tank à lait : Réservoir à lait dans lequel le lait est stocké avant le passage du collecteur
- TMS : Troubles Musculo Squelettiques
- Rabot attelé : Equipement attelé au tracteur permettant d'évacuer les effluents d'élevage dans une fosse adaptée ou une fumière
- Racleur automatique : Système motorisé permettant d'évacuer les effluents d'élevage dans une fosse adaptée
- Silos couloirs : Réservoir de stockage de l'alimentation du troupeau posé à plat sur le sol
- Système d'hydrocurage : Système de chasse d'eau permettant d'évacuer les effluents d'élevage dans une fosse adaptée

Réglementation d'activités

Lorsqu'il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au levage, l'agent d'élevage laitier doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (articles : R 4323- 55 et R4323-56 du code du travail).

Prérequis d'accès à la formation

Néant

Prérequis d'obtention de la certification

La certification est structurée en bloc de compétences, sa validation est obtenue par capitalisation de chacun des blocs de compétences qui la compose.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 : Réaliser les opérations de traite et d'entretien du matériel en salle de traite			
A1.1- Préparation de la traite en salle de traite T1-Préparation des locaux T2- Préparation du matériel de traite T3-Mise en route de l'installation T4-Consultation des consignes d'élevage T5-Déplacement des animaux sur la zone de traite	C1.1.1 Préparer la laiterie, la salle de traite ainsi que les équipements et outils de traite en s'équipant des EPI nécessaires conformément aux mesures de sécurité et en procédant à la mise en route des installations de sorte que la traite puisse se réaliser conformément aux règles d'hygiène et de sécurité pour l'agent et l'animal.	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la traite en salle de traite complétée d'un échange avec le jury d'évaluation. Epreuve pratique individuelle	Les locaux et le matériel de traite sont préparés : -Les EPI sont portés -Les opérations de démarrage de la traite sont effectuées sans oubli et en toute autonomie : → L'installation de la canne à lait dans le tank est effectuée → La vidange du circuit de lavage est vérifiée, l'eau du circuit de l'équipement de traite est vidangée si nécessaire → Le faisceau trayeur est mis en bonne position → Le démarrage du tank à lait est effectué après avoir vérifié la conformité du lavage → Le processus de refroidissement du lait est vérifié → La machine à traire est démarrée → Les lavettes sont préparées (et/ou gobelets moussants, laine de bois...) → Les produits de trempage sont préparés -En cas de dysfonctionnement, le candidat se réfère à l'exploitant ou au technicien d'assistance dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La description des dysfonctionnements est exhaustive
	C1.1.2 Préparer les opérations de traite en prenant en compte les consignes d'élevage, en s'assurant de la disponibilité des traitements médicaux susceptibles d'être utilisés pendant la traite et en réalisant le déplacement des vaches vers la zone de traite avec calme, méthode et sécurité afin de permettre le bon déroulement de la traite pour le bien-être de l'animal et la bonne production de lait.		Les opérations de traite sont préparées : -Le tableau de transmission des informations est vérifié et les consignes de traite et de soin sont prises en compte -La disponibilité des traitements médicaux à appliquer pendant la traite est vérifiée -Les animaux sont dirigés vers la zone de traite dans le calme et en sécurité : le parc d'attente et le quai de traite. -En cas de défaut de traitements médicaux disponibles le candidat se réfère à l'exploitant ou au fournisseur dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La situation est détaillée pour permettre la décision de prise de commande.
A1.2- Réalisation de la traite en salle de traite et	C1.2.1 Assurer la traite des animaux en salle de traite en s'équipant des EPI nécessaires et en appliquant les gestes et postures en adéquation avec les dispositions relatives à la santé et sécurité au		La traite en salle est réalisée : -Les EPI sont portés

<p>entretien des équipements de traite</p> <p>T1-Nettoyage et désinfection des mamelles T2-Positionnement du matériel de traite sur les mamelles T3-Détection d'anomalies anatomiques et comportementales T4- Nettoyage et désinfection des zones de traite T5-Nettoyage et désinfection du matériel de traite</p>	<p>travail dont la prévention des TMS, en procédant au nettoyage et à la désinfection des mamelles, en éjectant le premier lait, en positionnant les instruments de traite sur la mamelle afin de collecter du lait de qualité dans le respect des conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être animal.</p>		<p>-Les précautions à prendre pour effectuer l'opération en adéquation avec les dispositions d'hygiène, santé et sécurité au travail dont la prévention des TMS (Troubles Musculo Squelettiques), sont identifiées et appliquées. - Les opérations de nettoyage et de désinfection des mamelles sont effectuées avec les produits adaptés et conformément aux règles d'hygiène et de sécurité -Le premier lait est éjecté - Les faisceaux trayeurs sont correctement posés sur les mamelles des animaux sans se décrocher et sans fuite d'air -La traite est réalisée conformément aux règles assurant le bien-être animal.</p>
	<p>C1.2.2 Assurer la surveillance visuelle des indicateurs de bonne santé de chaque animal en procédant à la détection d'anomalies anatomiques et comportementales, en réalisant un pré-diagnostic de l'état de santé de façon à écarter le lait impropre à la consommation, à identifier les traitements nécessaires à appliquer à l'animal et à alerter le collecteur de lait du risque de contamination du lait le cas échéant.</p>		<p>Les indicateurs de l'état de santé de l'animal sont surveillés : -La surveillance visuelle des indicateurs de bonne santé est complète et exhaustive : → Les éventuelles blessures, infections ou problèmes anatomiques sont détectés → Les principales caractéristiques de la mammite sont identifiées sans erreur : grumeaux, quartier dur, quartier enflé, mamelle douloureuse... -Le lait impropre à la consommation est écarté et l'animal qui l'a produit est identifié et mis en isolement - Les traitements à appliquer sont identifiés - En cas de suspicion de contamination du lait, le candidat se réfère à l'exploitant ou collecteur de lait dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La description de la situation et des indicateurs d'alerte est précise et exhaustive.</p>
	<p>C1.2.3 Assurer les opérations de fin de traite en appliquant les gestes et postures en adéquation avec les dispositions d'hygiène, santé et sécurité au travail dont la prévention des TMS, en procédant au nettoyage et à la désinfection de la salle de traite et des équipements de traite avec les produits et matériels adaptés à la situation et à l'environnement afin de maintenir des conditions d'hygiène dans le respect des contraintes sanitaires et environnementales et prévenir le développement de micro-organismes.</p>		<p>Les opérations de fin de traite sont réalisées : - Les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux et des équipements de traite sont effectuées sans erreur et de façon exhaustive, l'impact de la bonne réalisation de ces opérations sur le rendement de l'exploitation est expliqué - Le branchement de la canne à lait en position lavage est effectué - Le programme de lavage est mis en route - La quantité de produits lessiviel est vérifiée - Le choix des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que leurs modalités d'utilisation sont justifiés au regard de la situation et de leur impact sur l'animal et sur l'environnement - L'utilisation des produits de nettoyage est conforme aux règles de santé et sécurité, celles-ci sont citées - Les précautions à prendre pour effectuer les opérations en adéquation avec les dispositions d'hygiène, santé et sécurité au travail dont la prévention des TMS sont identifiées et appliquées.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 2 : Réaliser les opérations de traite et d'entretien du matériel dans le cadre d'une traite robotisée			
A2.1 Préparation la traite robotisée T1-Saisie des données dans le logiciel de gestion de la traite robotisée T2-Identification et prise en compte des alertes du robot T3-Identification des problèmes de santé T4-Approvisionnement en aliments des cellules de stockage du robot	C2.1.1 Contrôler le paramétrage du robot de traite en renseignant dans le logiciel de gestion les données relatives à chaque animal, en suivant les indicateurs de traite, en prenant en compte le cas échéant des alertes du robot et en vérifiant la bonne distribution de l'alimentation de façon à assurer le suivi métabolique de l'animal.	Mise en situation réelle ou reconstituée de traite robotisée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation. Epreuve pratique individuelle	Le paramétrage du robot de traite est contrôlé : -Les données d'identification et de santé (vêlage, traitement, insémination, chaleur) de chaque animal sont correctement renseignées de façon exhaustive -Le paramétrage des opérations du robot est vérifié -Le cas échéant, la description du dysfonctionnement au technicien de maintenance est claire et complète pour permettre son intervention -Les alertes du robot sont consultées et prises en compte le cas échéant -La bonne distribution de l'alimentation est contrôlée -Les principaux indicateurs de traite sont suivis quotidiennement de façon exhaustive : quantité de lait, chaleurs de l'animal, conductivité du lait, rumination -Les traitements à appliquer le cas échéant sont identifiés -En cas de dysfonctionnement du robot de traite, le candidat se réfère à l'exploitant ou au technicien d'assistance dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La description des dysfonctionnements est exhaustive
	C2.1.2 Réaliser l'approvisionnement en aliments des cellules de stockage du robot en utilisant le tracteur ainsi que le godet conformément aux mesures de sécurité dont le port des EPI et aux consignes d'utilisation de façon à ce que l'aliment soit disponible en qualité et quantité suffisante pour le troupeau.		L'approvisionnement en aliments du robot est réalisé : -L'approvisionnement en aliments du robot est réalisé en quantité et qualité adaptées au troupeau -L'utilisation du tracteur ainsi que du godet sont conformes aux consignes de sécurité et d'utilisation des matériels -Les EPI sont portés
A2.2 Mise en œuvre de la traite robotisée	C2.2.1 Veiller à la bonne distribution de l'aliment par le robot en fonction des besoins de chaque vache en veillant à ce que l'animal ait bien consommé l'aliment de façon à ce que qu'il dispose des rations alimentaires qui lui permettent de couvrir ses besoins et d'assurer une production de lait optimale.		La distribution de l'alimentation par le robot à chaque animal est surveillée : -Les rations d'aliments distribuées par animal sont vérifiées -Le paramétrage des opérations du robot est corrigé le cas échéant

<p>T1- Suivi de la distribution et de la consommation des aliments T2- Entretien du robot de traite T3-Nettoyage et désinfection du matériel de traite</p>	<p>C2.2.2 Assurer l'entretien, le nettoyage et la désinfection du robot de traite dans le respect du protocole et des consignes fabricant et en utilisant le produit d'hygiène adapté afin d'assurer son bon fonctionnement, de maintenir des conditions d'hygiène dans le respect des contraintes sanitaires et environnementales et prévenir le développement de micro-organismes.</p>		<p>Le robot de traite est entretenu, nettoyé et désinfecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le robot est mis en pause, -L'état des manchons et de la prise d'air sont vérifiés -Le remplacement des consommables à changer est effectué -La disponibilité des fluides nécessaires au robot est vérifiée et leur mise à niveau est effectuée -Les opérations de nettoyage et de désinfection du robot de traite sont effectuées sans erreur et de façon exhaustive, l'impact de la bonne réalisation de ces opérations sur le rendement de l'exploitation est expliqué -La disponibilité des produits d'hygiène du robot et du tank à lait est vérifiée -Le choix des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que leurs modalités d'utilisation sont justifiés au regard de la situation et de leur impact sur l'animal et sur l'environnement -La mise en route du tank à lait et le processus de refroidissement du lait sont vérifiés <p>-En cas de défaut de produits disponibles, le candidat se réfère à l'exploitant ou au fournisseur dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La situation est détaillée pour permettre la décision de prise de commande</p>
--	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 3 : Assurer l'alimentation des troupeaux et l'entretien de leurs aires de vie			
A3.1 Alimentation des animaux T1- Mise en œuvre du plan d'alimentation T2-Vérification des stocks et commande le cas échéant T3-Préparation des rations alimentaires T4-Gestion du pâturage	C3.1.1 Assurer l'alimentation des différents troupeaux, vaches en lactation, vaches taries, génisses et veaux dans le respect des plans d'alimentation établis en utilisant le matériel conformément aux consignes et normes de santé et de sécurité avec port des EPI et en vérifiant le niveau des stocks nécessaires afin d'assurer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de lait tout en préservant la santé de l'animal.	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la distribution de l'alimentation au troupeau laitier et l'entretien des aires de vie complétée d'un échange avec le jury d'évaluation. Epreuve pratique individuelle	Les différents troupeaux sont alimentés : -La ration est préparée dans le respect des consignes : quantité, type de fourrage, composés alimentaires, minéraux -Le plan d'alimentation lacté des veaux est respecté -L'abreuvement est disponible, sa propreté est assurée -L'affouragement du troupeau est effectué dans le respect des rations et des règles d'hygiène, de sécurité et du bien-être animal -Les matériels de distribution des aliments sont utilisés en toute sécurité -Le plan d'alimentation de chaque animal est respecté -La propreté de la chaîne d'alimentation du troupeau est contrôlée : auges et silos -Les symptômes des principales maladies nutritionnelles sont identifiés -Les silos couloirs sont débâchés et rebâchés dans le respect du mode opératoire -Les EPI sont portés -Les normes de santé et sécurité relatives à l'utilisation d'aplatisseur, de la vis à grain, à la prévention chutes et à la protection contre les poussières sont décrites et respectées. -En cas de défaut de stocks disponibles ou d'anomalie, le candidat se réfère à l'exploitant ou au fournisseur dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La situation est détaillée pour permettre la décision de prise de commande
	C3.1.2 Participer aux opérations de gestion du pâturage des différents troupeaux dans le respect de la sécurité et du bien-être animal en veillant à ce que la qualité et la quantité du pâturage et l'abreuvement soient adaptées et déplaçant les animaux sur les zones de pâturage clôturées afin de s'assurer que leur alimentation se poursuive en sécurité et dans le respect du plan d'alimentation.		Les opérations de gestion du pâturage sont menées : -Les clôtures sont vérifiées et les anomalies sont soit réparées soit signalées -Les animaux sont déplacés au pâturage dans le respect de la sécurité et du bien-être animal -La qualité et la quantité du pâturage adaptées au type de troupeau est expliquée -La propreté de l'abreuvement est assurée -L'abreuvement des animaux est mis en place et les quantités sont vérifiées en fonction de l'importance du troupeau -Le retrait des animaux du pâturage est argumenté

<p>A3.2 Entretien des aires de vies</p> <p>T1-Préparation et attelage des engins agricoles T2-Conduite et utilisation des engins agricoles T2-Nettoyage des aires de vie</p>	<p>C3.2.1 Conduire les engins agricoles et leurs attelages sur route et dans les zones d'élevage dans le respect de la réglementation routière, de la sécurité et du bien-être animal en ayant au préalable effectué les principaux contrôles de sécurité sur l'engin afin d'effectuer les travaux mécanisés prescrits ou le déplacement des animaux entre les différentes zones.</p>		<p>Les principaux contrôles et le démarrage sont effectués correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'état des principaux organes est contrôlé visuellement : pneu, pièce de carrosserie, soudure, voyants et les anomalies sont détectées -Les niveaux d'huile et carburant et la propreté des filtres sont contrôlés et ajustés selon les besoins du chantier -La pression des pneus est vérifiée et ajustée selon les caractéristiques du chantier <p>L'attelage de l'outil sur le tracteur et les réglages sont effectués correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'outil est attelé en sécurisant la liaison avec le tracteur -Les branchements hydrauliques et électriques sont effectués sans inversion et fixés solidement -Les réglages de l'outil sont effectués selon : <ul style="list-style-type: none"> -le travail à effectuer -la nature du sol -la taille et le profil de la parcelle <p>La conduite du tracteur s'effectue de façon appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le matériel de transport pour déplacer les animaux est utilisé dans le respect de la réglementation routière, de la sécurité et du bien-être animal -Les règles de sécurité sur route et dans le champ sont respectées -Les différentes manœuvres sont exécutées avec habileté et dans le respect des règles de sécurité pour les animaux et pour soi. -La manipulation des barrières est conforme aux règles de sécurité <p>-En cas de dysfonctionnement des engins et outils, le candidat se réfère à l'exploitant ou au professionnel externe dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : :La description des dysfonctionnements est exhaustive</p>
	<p>C3.2.2 Assurer l'entretien des différents espaces de vie de l'animal en adéquation avec les dispositions d'hygiène, santé et sécurité au travail dont la prévention des TMS en utilisant les produits et les matériels de nettoyage, de désinfection ainsi que le matériel de manutention adaptés et en vérifiant le bon fonctionnement des automates afin de contribuer à éliminer les microorganismes pathogènes et de mettre à disposition des animaux des aires de vie propres et saines.</p>		<p>L'entretien des espaces des animaux est effectué dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les espaces de vie dont les aires d'alimentation, d'exercice, de couchage et les logettes sont nettoyés avec les produits et les matériels adéquats (repousse fourrage, rabot attelé, racleur automatique, système d'hydrocurage, ...) dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité, sans résidu important de matière organique -L'asséchant est appliqué conformément aux consignes, le dosage est respecté -Les cases individuelles ou collectives des veaux, génisses et vaches taries sont nettoyées avec les produits et les matériels adéquats dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. -Le fumier est évacué avec le matériel approprié en toute sécurité dans les aires ou les contenants de stockage prévus à cet effet -Les effluents d'élevage sont gérés dans le respect des normes environnementales

			<p>-Les déchets d'élevage sont gérés dans le respect des normes environnementales dont le tri sélectif des différents matériaux</p> <p>-Les abords de l'exploitation sont nettoyés avec les produits et les matériels adéquats dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène</p> <p>-Les précautions à prendre pour effectuer l'opération en adéquation avec les dispositions d'hygiène, santé et sécurité au travail dont la prévention des TMS sont identifiées et appliquées.</p> <p>-En cas de dysfonctionnement des automates, le candidat se réfère à l'exploitant ou au technicien d'assistance dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : La description des dysfonctionnements est exhaustive</p>
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 4 : Participer aux opérations de soins et de reproduction sur troupeau			
A4.1 Réalisation des soins sur les animaux T1- Surveillance des indicateurs de bonne santé T2- Diagnostic de l'état de santé T3- Identification des traitements T4- Réalisation des soins et traitements	C4.1.1 Assurer la surveillance visuelle des indicateurs de bonne santé des vaches tarées, génisses et veaux en procédant à la détection d'anomalies anatomiques et comportementales, en réalisant un pré-diagnostic de l'état de santé de façon à identifier les traitements préventifs et curatifs nécessaires à appliquer à l'animal et à veiller à la bonne santé du troupeau.	Mise en situation réelle ou reconstituée sur des opérations de soin sur un ou plusieurs animaux du troupeau complétée d'un échange avec le jury d'évaluation.	La surveillance visuelle des indicateurs de bonne santé est complète et exhaustive : → Les éventuelles blessures, infections ou problèmes anatomiques sont détectés → Les traitements à appliquer sont identifiés → L'exploitant est prévenu le cas échéant, la situation du troupeau ou de l'animal concerné lui est décrite avec précision
	C4.1.2 Effectuer des opérations de soins sur les animaux en les manipulant avec précaution après les avoir mis en isolement à l'aide des matériels adaptés afin d'appliquer les traitements dans le respect des consignes de l'éleveur, de la posologie, des règles de sécurité et du bien-être animal ou de faire intervenir le vétérinaire le cas échéant.	Epreuve pratique individuelle	Les soins appropriés sont apportés aux animaux : -Les symptômes d'un animal malade sont identifiés : animal isolé, excréments, boiteries, animaux ne se couchant pas, chute de production, rumination, -L'animal malade est mis en isolement dans une cage de contention ou aux cornadis dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal -Les signes d'un problème sanitaire sur un troupeau sont énumérés : maladies métaboliques, infectieuses, blessures

	<p>C4.1.3 Réaliser l'écornage dans le respect de la charte des bonnes pratiques d'élevage en administrant les produits antidouleur adaptés, en brulant les cornes à l'aide d'outils appropriés et conformément au protocole afin s'assurer la sécurité des animaux et des éleveurs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Les symptômes des principaux parasites ou maladies sont identifiés sans erreur : fièvre de lait, acidose, non délivrance, parasites, mammites -Les différentes méthodes de contention sont utilisées en toute sécurité -Les soins par voie orale, sous-cutanée ou intramusculaire sont effectués dans le respect des consignes de l'éleveur, de la posologie, des règles de sécurité et du bien-être animal -Le poids de l'animal à soigner est estimé avec une tolérance de 10% et le dosage est calculé en conséquence de façon juste -La traçabilité des traitements et des soins effectués est assurée sur le carnet sanitaire sur support papier ou numérique -Les jeunes animaux sont vermifugés dans le respect des doses prescrites, des règles de sécurité et du bien-être animal -Les familles de produits de base entrant dans la composition d'une pharmacie vétérinaire sont identifiées, les règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets sont précisés pour les principaux produits de base <p>-En cas de problème de santé nécessitant la consultation du vétérinaire, le candidat se réfère à l'exploitant ou au vétérinaire en direct dans le cas où l'exploitant lui en confie la responsabilité : : La description des symptômes est exhaustive</p> <p>Le protocole d'écornage est respecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'écornage est réalisé dans les 4 semaines de vie de l'animal -Les situations nécessitant l'administration d'un sédatif sont identifiées et le sédatif est administré le cas échéant -Les produits d'anesthésie locale et d'anti-inflammatoire sont administrés conformément au protocole et aux règles de santé et de bien-être animal
--	---	--	--

<p>A4.2 Préparation et accompagnement à la reproduction du troupeau</p> <p>T1- Identification des chaleurs T2- Renseignement des informations sur le planning d'élevage T3- Contact de l'inséminateur T4- Identification des signes précurseur de la mise bas T5- Participation au vêlage</p>	<p>C4.2.1 Identifier l'animal en chaleur en repérant visuellement ou avec les moyens de détection appropriés les signes de chaleurs, en consignait les informations sur le planning d'élevage et en vérifiant si l'animal est soumis à la reproduction de façon à isoler l'animal et prévenir l'inséminateur le cas échéant.</p>		<p>La préparation et la mise à la reproduction sont effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les matériels de détection des vaches en chaleur sont posés conformément au protocole -Les données communiquées par les outils de détection des chaleurs sont interprétées sans erreur -La traçabilité des animaux mis à la reproduction est effectuée sur les supports papiers ou informatiques -Les applications informatiques sont utilisées pour identifier sans erreur le suivi du troupeau, le planning de reproduction et la génétique du troupeau -Une date de mise en reproduction de l'animal est estimée en adéquation avec le stade de lactation et/ou l'âge ou le poids de l'animal -Les comportements indiquant qu'un animal peut être mise à la reproduction sont détectés sans erreur : agitation, chevauchement, rétention de lait, suractivité -Les arguments sont communiqués pour déterminer si une vache ou une génisse peut être mise à l'insémination -L'animal à inséminer est amené en contention dans le respect des règles de sécurité et de bien-être animal et de façon à faciliter le travail de l'inséminateur en cas d'intervention
	<p>C4.2.2 Assurer un accompagnement au vêlage en utilisant le matériel adapté et dans le respect des règles d'hygiène de sécurité et du bien-être animal après avoir identifié les signes précurseurs de la mise bas et alerté le chef d'exploitation afin de préserver la santé de la vache et du veau.</p>		<p>L'aide au vêlage est effectuée en toute sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les animaux proches du terme sont identifiés et au moins quatre signes précurseurs de la mise-bas sont détectés sans erreur : mamelle gonflée, vulve dilatée, contractions, animal qui s'isole, animal qui se couche, qui se lève, os du bassin écarté -L'animal proche du vêlage est surveillé à partir du déclenchement des contractions et l'alerte est donnée en cas de situation problématique -L'assistance au vêlage est effectuée dans le cas d'un veau se présentant dans la position dite « dorso-sacrée » en utilisant les outils adaptés : corde, cordes attachées au veau et à la vèleuse -Les gestes d'hygiène sont respectés sans faute : lavage des mains, désinfection des mains, port de gants de vêlage, eau chaude propre préparée, savon mis à disposition, cordes désinfectées, environnement propre, sécurisé et paillé en étable -La vèleuse est utilisée en toute sécurité : traction modérée et progressive -Les anomalies avant, pendant et après le vêlage sont identifiées sur le veau ou la vache selon le moment et l'alerte est donnée à bon escient -La désinfection du veau est effectuée dans le respect du protocole